



- **L'énergie ambiante** : énergie emmagasinée dans l'air ambiant, dans les eaux de surface ou usées et utilisée pour les besoins en chaud et en froid d'un bâtiment, via des pompes à chaleur aérothermiques.

→ PROPOSITION : tout le territoire de la commune est compatible avec la réalisation de projets individuels recourant à cette énergie.